

TABLE DES MATIÈRES

Numéros	Pages
Inhoud.	17
Table alphabétique	33
Zaakregister	41
Table des décisions citées	49

INTRODUCTION

1. Objet du traité	55
------------------------------	----

TITRE I RÈGLES GÉNÉRALES

CHAPITRE I INDIVISION, LIQUIDATION, LICITATION

SECTION I L'indivision et la copropriété

§ 1. — *Définition et conditions*

2. Définition de l'indivision	57
3. Conditions requises pour qu'il y ait indivision	57

§ 2. — *Les différents types d'indivisions et de copropriété*

4. Sources possibles d'une indivision ou d'une copropriété ordinaire	59
5. L'indivision procédurale	59
6. L'indivision ordinaire ou fortuite	60
7. L'indivision ou la copropriété volontaire	
a) Principe	61
8. b) Indivision maritime ou fluviale	62
9. c) La multipropriété	62
10. Deux cas particuliers : la clause d'accroissement et la clause de « tontine »	63
11. La copropriété forcée	65

SECTION II La liquidation

12. La liquidation à proprement parler	66
13. Le retrait litigieux	67
14. Le retrait successoral	67

Numéros	Pages
SECTION III	
La licitation	
15. Notion et formes de la licitation	68
16. Nature de la licitation	69
CHAPITRE II	
LE PARTAGE	
SECTION I	
Règles générales	
<i>§ 1. — Définitions</i>	
17. Le partage	70
18. L'indivisaire	70
<i>§ 2. — Droits et obligations des indivisaires</i>	
19. Droits des indivisaires	71
20. Obligations des indivisaires	72
<i>§ 3. — Sortes de partages</i>	
21. Partage global ou définitif	73
22. Partage partiel	73
23. Partage provisionnel	74
24. Partage provisoire	75
<i>§ 4. — Nature juridique du partage et délai</i>	
25. Acte déclaratif	75
26. Délai de l'action en partage	76
SECTION II	
Formes de la liquidation et du partage	
27. Énumération	77
28. La liquidation et le partage amiables	77
29. La liquidation et le partage amiables à forme judiciaire	78
30. La liquidation-partage judiciaire	78
SECTION III	
Extension de la procédure aux incapables et personnes assimilées	
<i>§ 1. — Principes</i>	
31. Hypothèses visées	78
<i>§ 2. — Successions acceptées sous bénéfice d'inventaire et succession vacante</i>	
32. Acceptation sous bénéfice d'inventaire — Généralités	79
33. Les personnes pouvant jouir du bénéfice d'inventaire	80
34. La loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine	80
35. Succession vacante	82

Numéros	Pages
<i>§ 3. — Procédures dites « de concours »</i>	
36. Remarque générale	83
A. Faillite	
37. Principe	83
B. Loi sur la continuité des entreprises	
38. Principes	84
39. Réorganisation par accord amiable extra-judiciaire	85
40. Réorganisation judiciaire	85
41. Les acteurs judiciaires	85
42. Communication du dossier	87
C. Règlement collectif de dettes	
43. Principes	87
SECTION IV Procédures relatives aux meubles et aux immeubles	
44. Règles uniformes	88
TITRE II LE PARTAGE AMIABLE	
CHAPITRE I LE PARTAGE AMIABLE	
45. Principes	89
46. Forme	90
47. Créanciers	91
48. Obligation pour les indivisaires d'être présents ou représentés	91
49. Prescription de l'action en nullité	92
CHAPITRE II LE PARTAGE AMIABLE À FORME JUDICIAIRE	
SECTION I Introduction	
50. Portée de l'article 1206 du Code judiciaire	93
51. Autorisations et représentations obligatoires	94
SECTION II Intervention du notaire, du juge de paix et du greffier	
52. Ministère obligatoire d'un notaire	95
53. Juge de paix compétent	96
54. Mission du juge de paix	97
55. L'assistance du greffier	98

Numéros	Pages
SECTION III	
Déroulement de la liquidation-partage amiable à forme judiciaire	
56.	Communication préalable du dossier 99
57.	Placement du numéraire et des valeurs 99
SECTION IV	
Règles spécifiques	
58.	Le caractère « commodément partageable en nature » 102
59.	Partage simultané de plusieurs indivisions 105
60.	Opposition d'intérêts. 106
61.	Formation des lots et fournissements 106
62.	Attribution de soultes aux copartageants — Fraude 107
63.	Forme de l'acte de partage 107
64.	Mandat 107
65.	Le privilège des copartageants 108
66.	Partage de numéraires 110
SECTION V	
Refus d'approbation du juge de paix	
67.	Procédure 110
TITRE III	
LA LIQUIDATION — PARTAGE JUDICIAIRE	
CHAPITRE I	
DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES	
SECTION I	
Le principe dispositif	
68.	La portée du principe dispositif dans la liquidation-partage judiciaire. 112
SECTION II	
Le judiciaire se doit, l'amiable se peut	
69.	Le principe du « judiciaire se doit, l'amiable se peut » 113
70.	La portée du principe « le judiciaire se doit, l'amiable se peut » 115
71.	Le principe dispositif se différencie du principe « le judiciaire se doit, l'amiable se peut » 116
SECTION III	
L'action en partage	
§ 1. — Notion	
72.	Définition 117
§ 2. — Caractéristiques de l'action en partage	
73.	Indivisibilité. 117
74.	Réciprocité et dépens 119
75.	Imprescriptibilité 121
76.	Caractère d'ordre public 121

Numéros	Pages
77. Universalité	121

SECTION IV

Les causes du partage judiciaire

78. Les différentes causes du partage judiciaire	123
--	-----

CHAPITRE II LES DÉLAIS

SECTION I

Dispositions préliminaires

79. Sanctions du non-respect des délais : déchéance et nullité	125
80. Nature des délais procéduraux	125

SECTION II

Analyse des délais§ 1. — *Analyse des différents délais*

81. Délais conventionnels	126
82. Délais légaux	127
83. Le calendrier procédural	128

§ 2. — *Renonciation à la détermination d'un calendrier*

84. Principe et moment de la renonciation	129
85. Formes de l'accord	130
86. Le délai raisonnable	131

§ 3. — *Le calendrier fixé conventionnellement*

87. Principes du calendrier fixé conventionnellement	132
88. Formes de l'accord du calendrier procédural (renvoi)	133

§ 4. — *La mise en état légale*

A. Le principe du calendrier imposé par la loi

89. Règles générales	134
90. Critiques et suggestions	134
91. Règles spécifiques concernant les régimes matrimoniaux	134

B. L'ouverture des opérations

92. Ouverture	135
93. Délais concernant la suite des opérations	135
94. Communication du procès-verbal d'ouverture des opérations	136

C. La renonciation à l'inventaire

95. Délais et conseil pratique	136
--------------------------------------	-----

D. La rédaction de l'inventaire

96. Première vacation d'inventaire	137
97. Absence de clôture en une vacation	138
98. Communication d'une copie	138

Numéros	Pages
E. La mise en état légale	
99. La clôture de l'inventaire	138
100. L'expertise	139
101. La communication des observations et des revendications	139
F. Les délais relatifs au projet de l'état liquidatif	
102. Délais (renvoi)	141
<i>§ 5. — La réduction de certains délais</i>	
103. Principes	141
104. Procédure	141
<i>§ 6. — L'interruption des délais convenus ou fixés</i>	
105. Principes	142
106. Conditions	142
<i>§ 7. — Les sanctions en cas de dépassement des délais convenus ou fixés</i>	
A. Sanctions relatives aux parties	
107. L'écartement d'office	144
108. Les prises de position successives	145
109. La recevabilité des contredits	146
110. La production de documents	146
B. Sanctions relatives au notaire-liquidateur	
111. Sanctions (renvoi)	146
C. Partie non diligente	
112. Rôle du notaire	146
CHAPITRE III L'EFFET DÉVOLUTIF DE L'APPEL	
113. Le principe de l'effet dévolutif de l'appel	147
114. La mesure d'instruction	149
115. Applications jurisprudentielles de la Cour de cassation avant la loi du 13 août 2011	149
116. Applications jurisprudentielles des cours d'appel et des tribunaux avant la loi du 13 août 2011	150
117. Depuis la loi du 13 août 2011 la procédure de liquidation-partage judiciaire connaît une double situation	151
118. Les obligations du notaire-liquidateur	151
CHAPITRE IV LES ACTEURS JUDICIAIRES	
SECTION I Les indivisaires	
119. Notion d'indivisaire (renvoi)	152

Numéros		Pages
SECTION II		
Les créanciers		
<i>§ 1. — Les créanciers de l'indivision</i>		
120.	L'héritier n'est pas créancier de la succession	152
121.	Les créanciers de l'indivision	152
<i>§ 2. — Les créanciers de l'indivisaire</i>		
122.	Énumération	153
123.	Droits des créanciers de l'indivisaire	154
<i>§ 3. — Nature des droits des créanciers</i>		
124.	Créance certaine et exigible	155
<i>§ 4. — Demande en partage par action oblique</i>		
125.	Principe	156
126.	Conséquences de la demande	157
<i>§ 5. — Demande en partage en vue d'une saisie</i>		
127.	Le droit à la saisie — Principe	158
128.	Le créancier de l'indivision	158
129.	Le créancier du co-indivisaire (renvoi)	159
<i>§ 6. — Opposition au partage</i>		
130.	Le principe de l'article 882 du Code civil	159
131.	Droit à l'opposition et effets	160
SECTION III		
Le juge		
132.	Tâche du juge	160
133.	Principe de l'activisme du juge	161
134.	Procédure en référé	163
SECTION IV		
Le notaire-liquidateur		
<i>§ 1. — Principes et rôle</i>		
135.	Le notaire : auxiliaire de justice indépendant et impartial	164
136.	Rôle du notaire-liquidateur	165
137.	Conseil pratique en cas de choix d'un autre notaire par les parties	166
138.	Le notaire mandataire ?	167
139.	L'impartialité du notaire doit être objective	167
<i>§ 2. — Mission du notaire-liquidateur</i>		
140.	Aperçu d'ensemble	168
141.	Délai raisonnable	169
142.	Principe de subsidiarité	170
143.	Gestion des biens de l'indivision	170
<i>§ 3. — Le notaire-liquidateur : partie à la cause ?</i>		
144.	Remplacement du notaire-liquidateur	170
145.	Notaire auxiliaire de justice — Dérogation aux délais	171
146.	Notaire faisant valoir des prétentions personnelles	171

Numéros	Pages
<i>§ 4. — Sanctions susceptibles d'être encourues par le notaire-liquidateur</i>	
147. Principes	172
148. Sanction directe	172
149. Sanctions indirectes	172
<i>§ 5. — Motifs du remplacement du notaire-liquidateur</i>	
150. Le refus du notaire d'accepter sa mission	173
151. L'empêchement	173
152. Doutes légitimes sur l'impartialité ou l'indépendance du notaire-liquidateur	174
153. Passivité du notaire-liquidateur	175
154. Le non-respect des délais par le notaire-liquidateur (renvoi)	176
155. Différend entre le notaire-liquidateur et l'avocat d'une des parties	176
156. Désaccord entre les deux notaires-liquidateurs désignés	177
<i>§ 6. — Modalités relatives à la procédure de remplacement</i>	
157. Principes	177
158. Le notaire choisi par les parties	177
159. Le notaire désigné par le juge	177
160. Primauté du droit européen	178
<i>§ 7. — La procédure de remplacement</i>	
161. Procédure	178
162. Recours	179
<i>§ 8. — Sanctions en cas de dépassement des délais convenus ou fixés</i>	
163. Énumération des sanctions	180
164. Procédure de remplacement	180
165. Détermination d'un nouveau calendrier	182
166. Sanction déontologique	182
167. Condamnation à des dommages et intérêts	183
<i>§ 9. — Appréciation d'un incident et procès-verbal intermédiaire</i>	
168. Principe	183
169. Cas où le procès-verbal intermédiaire doit être établi (renvoi)	183
<i>§ 10. — Demande de provision</i>	
170. Principes	185
171. Le notaire-liquidateur non provisionné peut-il refuser son ministère ?	186
172. Modalités	186
173. Montant	188
174. Le concept « par parts égales » (C. jud., art. 1210, § 5)	189
175. Privilège et procédure de taxation	190
<i>§ 11. — Conclusion</i>	
176. Le notaire commis pour représenter les parties défaillantes ou récalcitrantes a été décapité	191
SECTION V L'avocat	
<i>§ 1. — Introduction</i>	
177. Appréciation de la procédure à suivre	192
178. L'avocat et le notaire-liquidateur — Respect du contradictoire et du mandat <i>ad litem</i>	192

Numéros	Pages
<i>§ 2. — L'accès au tribunal</i>	
179. Le procès-verbal intermédiaire	193
180. L'applicabilité de l'article 19, alinéa 3, du Code judiciaire	194
181. La procédure en référé (renvoi)	195

§ 3. — Conclusion

182. Proposition : application des principes de l'article 1360 du Code de procédure civile français	195
---	-----

SECTION VI

Le gestionnaire de la masse indivise

183. La loi du 13 août 2011 accroît la responsabilité du notaire-liquidateur	196
184. Différence entre administrateur judiciaire et gestionnaire	197
185. La personne du gestionnaire	198
186. La nature juridique de la charge	198
187. Procédure de nomination	199
188. Étendue de la mission du gestionnaire	200

CHAPITRE V

LA LIQUIDATION-PARTAGE JUDICIAIRE

SECTION I

La demande

§ 1. — Principes

189. Cas dans lesquels la liquidation-partage a lieu	201
190. Partie la plus diligente	203

§ 2. — Tribunal compétent

191. Compétence <i>ratione materiae</i>	203
192. Compétence <i>ratione loci</i>	203

§ 3. — Forme de la demande

193. La demande se fait dans la forme ordinaire	205
194. La jonction	205

§ 4. — Objet de la demande

195. Le principe dispositif	205
196. (suite) — Cas particulier du divorce	206
197. Les liquidations préalables — Fin d'une controverse	206
198. Les partages parallèles : les biens situés à l'étranger	207

SECTION II

**Le jugement ordonnant
la liquidation-partage judiciaire**

199. Le règlement liminaire des contestations et les accords actés	
a) Principe	208
200. b) Énumération	208
201. Pouvoir du juge d'en remettre la solution jusqu'au jugement d'homologation	211

Numéros	Pages
SECTION III	
Désignation du ou des notaire(s)-liquidateur(s)	
<i>§ 1. — Principes de la désignation</i>	
202. L'accord	211
203. Le désaccord : désignation d'un « autre » notaire	213
<i>§ 2. — Compétence ratione loci aut personae du notaire-liquidateur</i>	
204. Principe	214
205. Intervention du tribunal	214
206. Intervention du notaire-liquidateur	215
207. Incompétence du notaire-liquidateur et du juge belge pour commettre une auto- rité étrangère	215
<i>§ 3. — La désignation d'un deuxième notaire-liquidateur</i>	
208. Conditions	216
209. Prestation de ministère conjointe	216
210. Critiques doctrinales	217

CHAPITRE VI DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
--

SECTION I	
L'accord	
211. Le principe de l'accord	218
<i>§ 1. — L'accord « judiciaire »</i>	
212. Accords actés par le tribunal (renvoi)	219
<i>§ 2. — L'accord « volontaire »</i>	
213. Principes	219
214. Moment de l'accord	219
215. Accord global	220
216. Accord partiel	220
217. Renonciation au bénéfice du jugement ordonnant la liquidation-partage judiciaire	221
218. Forme de l'accord (renvoi)	221
<i>§ 3. — Conséquences de l'accord</i>	
219. Accord global	222
220. Accord partiel	223
221. Accord notarié ou sous seing-privé	223
SECTION II	
Le procès-verbal d'ouverture des opérations	
222. La saisine du notaire-liquidateur	224
223. Nécessité d'un jugement exécutoire	224
224. Les délais et les sommations	225
225. Nature du procès-verbal d'ouverture des opérations	226
226. Objet du procès-verbal d'ouverture des opérations	227
227. Preuve	228

Numéros	Pages
228. Collecte des renseignements	
a) Rôle des parties	229
229. b) Rôle du notaire-liquidateur	230
230. c) Portée de l'obligation du notaire-liquidateur concernant la collecte des renseignements	233
231. Observations concernant la rédaction du procès-verbal d'ouverture des opérations	235
232. La communication d'une copie du procès-verbal d'ouverture des opérations . . .	237
SECTION III	
L'inventaire	
§ 1. — <i>Principe</i>	
233. Généralités (renvoi)	238
§ 2. — <i>Accords relatifs à l'inventaire</i>	
234. Énumération	239
A. Renonciation à l'inventaire	
295. Généralités	240
236. Conditions	241
237. Moment de la renonciation	242
238. Procès-verbal	242
239. Communication	243
B. Estimation des biens inventoriés	
240. Principes	243
C. Inventaire sur déclaration	
241. Principes	244
§ 3. — <i>Les délais pour la rédaction de l'inventaire</i>	
242. Délais (renvoi)	244
§ 4. — <i>La collecte des informations ou documents</i>	
243. Précisions (renvoi)	244
SECTION IV	
L'expertise	
§ 1. — <i>L'évaluation amiable</i>	
244. Tierce-décision obligatoire	245
§ 2. — <i>L'expertise judiciaire</i>	
245. Principes et renvoi	247
246. La demande d'expertise	247
247. Procédure par suite d'une demande formée en cours de procédure	248
248. Mission de l'expert	
a) Objet de l'expertise	250
249. b) Restriction législative	250
250. Saisine de l'expert	251
251. Complément ou modification de la mission et actualisation d'une estimation par le notaire-liquidateur	252
252. Dépôt du rapport et ses suites — Triple protection des parties	
a) Principe	253

Numéros	Pages
253. <i>b)</i> Observations des parties sur l'avis provisoire de l'expert	253
254. <i>c)</i> Observations des parties lors du dépôt du rapport final dans le cadre de l'expertise	253
255. <i>d)</i> Observations des parties lors de la jonction du rapport d'expertise à la sommation de prendre connaissance de l'état liquidatif contenant le projet de partage	253
 SECTION V Le procès-verbal intermédiaire § 1. — <i>Généralités</i>	
256. La genèse du procès-verbal intermédiaire (C. jud., art. 1216)	254
257. Le principe de la saisine du tribunal	254
258. Recevabilité de nouveaux contredits — Principes et renvoi	256
 § 2. — <i>Le double avis du notaire-liquidateur</i>	
259. Principes	256
260. Le notaire-liquidateur peut soit refuser, soit entamer la procédure du procès-verbal intermédiaire	257
261. Exemple de litiges ou difficultés « essentiels » (renvoi)	258
 § 3. — <i>La procédure du procès-verbal intermédiaire</i>	
A. Délais	
262. Saisine des parties	258
B. Déroulement de la procédure	
263. Communication des positions par écrit	259
264. Conclusions de synthèse	260
265. Avis du notaire-liquidateur et forme du procès-verbal	260
266. Saisine du tribunal	261
267. Analyse de certaines difficultés concernant la procédure du procès-verbal intermédiaire	263
 SECTION VI La communication des pièces	
268. Principes et sanction	263
269. Communication durant la « phase notariale du partage judiciaire »	264
 SECTION VII La découverte de nouveaux faits ou de nouvelles pièces déterminants	
§ 1. — <i>Genèse</i>	
270. Principe	265
§ 2. — <i>Procédure</i>	
271. Critères d'appréciation	265
272. Délai	266
273. Procédure	266
 SECTION VIII La vente des biens non commodément partageables	
§ 1. — <i>La règle « non commodément partageable en nature »</i>	
274. Règle (renvoi)	267

Numéros	Pages
<i>§ 2. — L'accord des parties</i>	
275. Types d'accords	268
276. Accord acté par les parties	268
277. Accord acté par jugement	268
278. Objet de l'accord	269
<i>§ 3. — La vente publique judiciaire des immeubles</i>	
A. Généralités	
279. Remarque liminaire	270
280. Appréciation du notaire-liquidateur — Conseils pratiques	270
281. Absence de contredits	272
282. Sort des frais de publicité exposés par le notaire-liquidateur pendant le délai des contredits	273
283. Absence des parties à l'adjudication	273
B. Phase préalable à la vente	
284. Cahier des charges et contredits : sommation et délais	274
C. Organisation de la vente publique	
285. Textes applicables	275
286. Accès à l'immeuble — Vente ordonnée	
a) Absence ou résistance de l'occupant	276
287. b) Non-résistance de l'occupant	277
288. Notion d'occupant	278
289. Frais d'accès à l'immeuble	278
290. Objet et procédure des contredits	279
291. Mention spéciale dans le jugement sur les mesures imposées à l'occupant	281
292. Vente publique	281
293. Radiation du privilège et de l'hypothèque légale du vendeur, cohéritier ou copartageant d'un immeuble	282
294. Vente de gré à gré des immeubles ordonnée par jugement ?	283
<i>§ 4. — La vente judiciaire des meubles</i>	
295. Principe de la vente	284
296. Sommations et délais	285
297. Procédure des contredits	286
298. Vente	286
SECTION IX	
L'état liquidatif contenant le projet de partage	
<i>§ 1. — Introduction</i>	
299. « Le partage en nature » (C. jud., art. 1223)	287
300. Observations liminaires	287
<i>§ 2. — Délais</i>	
301. Énumération	288
302. Délai relatif à la rédaction de l'état liquidatif par le notaire-liquidateur	288
303. Délai de communication de l'état liquidatif	289
304. Délai de formalisation des contredits	290
305. Délai relatif au dépôt des contredits	290

Numéros	Pages
<i>§ 3. — L'état liquidatif contenant le projet de partage</i>	
306. Délai de rédaction (renvoi)	291
307. Rédaction de l'état liquidatif	291
308. Sommations	292
309. Absence de contredits	294
310. Signature de l'acte de partage — Situations possibles	294
311. Approbation préalable de l'état liquidatif par le juge de paix	295
<i>§ 4. — La procédure des contredits</i>	
312. Procès-verbal des litiges ou difficultés	296
313. Contenu des litiges ou difficultés	296
314. Délai imparti aux parties pour faire part des contredits	297
315. Délai imparti au notaire-liquidateur pour dresser procès-verbal de litiges ou difficultés	297
316. Forme des contredits	297
317. Découverte de nouveaux faits ou de nouvelles pièces déterminants	298
<i>§ 5. — Le contenu des actes notariés relatifs à la procédure de contredits</i>	
318. Principes	299
319. Description de tous les contredits dans le procès verbal	299
320. L'avis écrit du notaire-liquidateur dans le procès-verbal	299
321. Transposition du principe des conclusions de synthèse	223
<i>§ 6. — Communication dans la phase notariale du partage judiciaire</i>	
322. Communication des pièces par les parties	302
323. Communication du procès-verbal visé à l'article 1223 du Code judiciaire par le notaire-liquidateur	303
<i>§ 7. — Le dépôt des pièces de procédure</i>	
324. Dépôt des pièces au greffe par le notaire-liquidateur	303
325. Saisine du tribunal	304
<i>§ 8. — La procédure</i>	
326. Convocation des parties à l'audience	305
327. Considérations préalables sur l'application de la procédure en référé	305
328. Dossier « simple »	306
329. Dossier « complexe »	306
330. Respect du périmètre fixé par les contredits formulés	306
331. Exceptions — Nouveaux éléments déterminants et cas admis par la doctrine et la jurisprudence	307
332. La communication du jugement d'homologation au notaire-liquidateur — Observations critiques et conseils pratiques	309
333. Dépôt au rang des minutes	310
<i>§ 9. — La passation de l'acte de partage</i>	
334. Présence ou non des parties à l'acte — Conséquences	310
335. Effets de l'acte de partage	312
<i>§ 10. — La poursuite de la procédure en l'absence d'homologation pure et simple</i>	
336. Re-saisissement du notaire-liquidateur	312

Numéros	Pages
337. Sommations et convocation des parties	313
338. Poursuite de la procédure des contredits	313
SECTION IX	
La purge	
§ 1. — <i>Introduction</i>	
339. Application des articles 1326 et 1621 du Code judiciaire	314
340. (suite) — Restrictions imposées au notaire	314
§ 2. — <i>Modes de ventes</i>	
341. L'article 1326 du Code judiciaire prévoit deux modes de vente : la vente publique et la vente de gré à gré	316
342. La purge à la suite d'une vente publique	316
343. La purge à la suite d'une vente de gré à gré	317
§ 3. — <i>Application de la procédure d'ordre</i>	
344. Principe de subsidiarité	317
345. (suite) — Conséquences — Obligations du notaire	318
§ 4. — <i>La convocation des créanciers</i>	
346. La vente publique	319
347. La procédure d'autorisation pour une vente de gré à gré	320
§ 5. — <i>Juge compétent</i>	
348. Compétence <i>ratione materiae</i>	321
349. Procédure en présence d'un incapable — Tribunal de la famille ou juge de paix ?	321
§ 6. — <i>Conclusion</i>	
350. La responsabilité du notaire-liquidateur	321
351. La succession acceptée sous bénéfice d'inventaire	322
SECTION X	
Droit transitoire	
§ 1. — <i>Principe</i>	
352. <i>Sedes materiae</i>	322
353. Critiques	323
§ 2. — <i>Article 9 de la loi du 13 août 2011</i>	
354. Critères procéduraux d'application	323
355. Portée limitée	324
356. Prise en considération des voies de recours	325
357. Règles applicables aux immeubles	326
SECTION XI	
Entrée en vigueur	
358. Entrée en vigueur de la loi du 13 août 2011	327
Bibliographie	329
Textes légaux	341